

# COVID-19 : privilégier l'allaitement maternel

Serge Cannasse Actualités Médicales 18 sept. 2020

L'Académie de médecine a publié début septembre deux avis à propos du COVID-19 : à propos des masques et de l'allaitement maternel.

## Intégrer le port du masque dans les gestes quotidiens

Pour l'Académie, l'utilité du masque ne fait pas de doute, pourvu que tout le monde le porte. Cependant, «

*cette simple mesure de bon sens*

» a été «

*initialement mal comprise dans sa signification altruiste et réfutée en raison de la pénurie de masques médicaux, puis décriée pour les dangers présumés d'une mauvaise utilisation, complexifiée par l'accumulation de normes injustifiées et de précautions excessives*

, » pour être finalement «

*vilipendée au prétexte fallacieux du manque de publications scientifiques attestant son efficacité.*

»

Or les indicateurs épidémiologiques actuels laissent prévoir une situation épidémique prolongée, qui rend nécessaire d'intégrer le port du masque dans les gestes quotidiens. C'est pourquoi l'Académie «

*recommande*

*que l'obligation du port du masque, systématiquement associée aux mesures de distanciation, soit instaurée dans tous les lieux publics, clos et ouverts, selon des règles faciles à comprendre, à appliquer et à contrôler ;*

*qu'une information claire et simplifiée sur l'usage des masques soit largement diffusée.*

»

Elle rappelle que les masques dits chirurgicaux doivent être utilisés préférentiellement lors des activités de soins et de façon systématique par les personnes malades ou en isolement. Dans l'espace public, ce sont les masques en tissu, lavables, qui sont préconisés pour «

*d'évidentes raisons économiques et écologiques.*

»

### **Une mère pauci-symptomatique peut continuer d'allaiter**

D'après les données scientifiques actuelles, il n'existe pas de passage du SARS-CoV-2 dans le lait maternel d'une mère contaminée. En pratique, deux situations sont possibles.

La mère a eu une infection à SARS-CoV-2 au cours du dernier trimestre de sa grossesse, mais elle est guérie au moment de l'accouchement. Elle doit être encouragée à allaiter : ses anticorps passent dans le lait maternel et protègent l'enfant.

La mère est atteinte de COVID-19 au moment de l'allaitement. Pour la Société française de néonatalogie, aucune donnée scientifique n'interdit la poursuite de l'allaitement par une mère asymptomatique ou pauci-symptomatique, à condition que des mesures de protection de l'enfant soient mises en place (lavage soigneux des mains, port d'un masque chirurgical pendant la tétée, nettoyage et désinfection des mamelons). Le seul traitement justifié pour la mère est la prise de paracétamol, qui ne doit pas faire interrompre l'allaitement : aux posologies habituelles, ce médicament est sans danger pour l'enfant (les concentrations ingérées par l'enfant sont d'environ 0,1% de la dose ingérée par la mère).

Académie de médecine.

Du bon usage des masques. Communiqué, 7 septembre 2020.

Allaitement et COVID-19. Communiqué, 8 septembre 2020.

2017 Aptus Health International, Inc. All rights reserved.